

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Le nouvel exécutif de la communauté urbaine de Lyon a été mis en place en septembre 1995. J'ai aussitôt décidé de mettre en chantier le plan de mandat de la Communauté urbaine pour la période 1996-2001. C'est le projet sur lequel nous nous engageons, c'est le projet sur lequel notre exécutif acceptera d'être jugé.

La réalisation de ce document de planification à moyen terme s'est effectuée en deux étapes, sous la coordination d'un groupe de travail composé d'un représentant de chaque groupe politique associé à notre exécutif, groupe de travail présidé par monsieur Christian Philip. Il a d'abord été demandé aux vice-présidents délégués de préparer un document sectoriel et ceci avant la fin de l'année 1995. Dans un deuxième temps, un projet de note d'orientation générale a été rédigé. Ce document a fait l'objet d'une concertation au sein de l'exécutif et avec les groupes politiques qui lui sont associés. Cette concertation est aujourd'hui achevée et le bureau de la Communauté urbaine a approuvé la version définitive du document d'orientation générale.

Le plan de mandat, c'est d'abord la définition de grandes priorités, de grands champs d'actions prioritaires. Ce n'est pas une liste exhaustive d'actions, un catalogue de propositions dont on ne sait jamais si elles pourront être réalisées. Pour chaque grand thème d'action, le plan de mandat précise, si besoin est, deux ou trois opérations prioritaires, illustrant l'axe stratégique choisi et correspondant à un engagement de l'exécutif. Le plan de mandat donne ainsi un cadre précis tout en laissant à l'exécutif la souplesse et les marges de manoeuvre qui sont nécessaires pour le pilotage politique, technique et financier des projets au cours de la période. Année après année, programmations pluriannuelles et budgets successifs seront établis en cohérence avec les priorités du plan de mandat ;

B. Propose d'approuver le plan de mandat 1996-2001 de la communauté urbaine de Lyon ;

Vu le présent dossier ;

DELIBERE

Approuve le plan de mandat 1996-2001 de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,